



DILECTO FILIO NOSTRO ALEXANDRO S. R. E.
PRESBYTERO CARDINALI TASCHEREAU,
QUEBECENSI ARCHIEPISCOPO.

LEO PP. XIII.

Dilecte Fili Noster Salutem et Apostolicam Benedic-
tionem.

Jucundum Nobis agnitu fuit in Lavallensi Aca-
demia, in qua Cancellarii Apostolici dignitatem obtines,
ex liberalitate Clari Viri Baillargé advocati Quebecen-
sis factum esse, ut professoribus aliis novus adjiceretur
cujus munus sit juvenes ad humaniorum artium disci-
plinas, et ad eloquentiæ laudem excolere. De hac qui-
dem re haud mediocris fuit gratulatio Nostra, tum quia
in iis quæ ad pleniorẽ studiosæ juventutis institutio-
nem spectant, profectum, religionis rei que publicæ
bonum contineri putamus, tum quia necessarium maxime
ducimus ad disciplinam eloquentiæ catholicos juvenes
rite informari, ut tum voce tum scripto apud fideles boni
adsertores, ac propagatores veritatis esse valeant, cen-
semus proinde memoratum Dilectum Filium, non modo
incremento optimorum studiorum in patria sua salutari-
ter prospexisse, sed etiam clarum quoddam monumen-
tum statuisset nomini suo, quippe res ab eo gesta apud
posteris quoque nedum apud æquales, egregiam illi lau-
dem erit paritura. Ex hoc autem nobili exemplo firmi-
ter confidimus stimulos additum iri et aliis fidelibus, qui
zelo et opibus præstant, ut de recta ac plena juvenum
institutione bene mereri velint, ac sua liberalitate juvare
studeant gravissimum opus illud, quod ad rectum juve-
nilium mentium et animorum cultum tam necessario
tempore dirigitur. Quod autem propter locorum distan-
tiam voce præstare non possumus, id tuo ministerio
Dilecte Fili Noster committimus, ut hosce sensus paterni
animi Nostri illustri Viro quem diximus patefacias, cui
Nos amplam a Deo eximii operis remunerationem ad-

71892 BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

P378.714
L 381 ep

precamur. Hac autem occasione a Te, Dilecte Fili Noster, et a VV: FF: Provinciæ istius Quebecensis Episcopis magnopere poscimus, ut conjunctis animis ea quæ pertinent ad stabilitatem præsidium prosperitatem rectumque ordinem Academiæ Lavallensis, quam unam una cum subsidiariis scholis Monteregio consistentibus catholicæ titulo S. hæc sedes ornandam censuit, omni studio curetis, atque operam detis ut juvenes e Collegiis et Seminariis vestris inter ejusdem Academiæ auditores recenseantur. Egregiæ vestræ virtuti fidentes, in auspiciis cælestium munerum, et pignus sinceræ dilectionis Nostræ Apostolicam Benedictionem, Tibi Dilecte Fili Noster, Illustri Viro quem memoravimus, cunctisque qui ope et liberalitate sua de optima juvenum institutione istic benemereri student, necnon Clero et Fidelibus quibus præsides, peramanter in Domino imperimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XXVI Julii Anno MDCCCLXXXVI. Pontificatus Nostri Nono.

LEO PP. XIII.

71892
BIBLIOTHEQUE
SANTA-TRICE

A NOTRE CHER FILS ALEXANDRE TASCHEREAU CARDI-
NAL PRETRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE,
ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

LÉON XIII PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Il nous a été fort agréable d'apprendre que, grâce à la générosité d'un avocat distingué de Québec, Monsieur Baillargé, une nouvelle chaire à été ajoutée à celles qui existaient déjà dans l'Université Laval, dont Vous êtes le Chancelier Apostolique. Comme la fin de cette chaire est de former la jeunesse studieuse aux lettres et à la perfection de l'éloquence, Nous Nous réjouissons beaucoup de sa création parceque le progrès de la religion et du bien public dépend beaucoup de l'excellence de l'enseignement donné à la jeunesse et parcequ'il nous paraît nécessaire que les jeunes catholiques soient instruits des règles de l'éloquence pour pouvoir de vive voix ou par écrit défendre et propager la vérité.

Nous pensons donc que par cet acte de libéralité Notre Cher Fils, que Nous avons déjà nommé, n'aura pas seulement contribué au développement des arts et des lettres dans sa patrie, mais se sera élevé à lui-même un monument durable, car il a mérité et les louanges de ses contemporains et les éloges de la postérité.

Nous avons le ferme espoir que ce noble exemple sera un fort stimulant pour engager d'autre fidèles, distingués par leur zèle et favorisés par la fortune, à bien mériter de la religion et de la patrie en contribuant par leur libéralité à cette grande œuvre, si importante surtout de nos jours, d'un bon et solide enseignement de la jeunesse.

La distance qui Nous sépare ne Nous permettant point d'exprimer de vive voix à l'illustre fondateur

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE



Nos sentiments d'affection paternelle et les vœux que Nous formons pour qu'il reçoive de Dieu l'ample récompense due à sa bonne œuvre, Nous Vous chargeons, Cher Fils, de le faire en Notre Nom.

Nous saisissons cette occasion, Cher Fils, pour vous recommander instamment, à vous et à vos vénérables Collègues les Evêques de la Province de Québec, de pourvoir avec le plus grand zèle et avec un parfait accord à la stabilité, à la protection, à la prospérité et au bon fonctionnement de cette Université Laval, que seule en union avec la succursale de Montréal, le Saint Siège a décorée du titre de catholique.

Nous Vous recommandons aussi de faire en sorte que les jeunes gens de Vos Collèges et Séminaires soient inscrits au nombre de ses élèves.

Plein de confiance dans votre éminente vertu, Nous vous donnons, dans le Seigneur et du fond de Notre Cœur comme gage des dons célestes et de Notre sincère affection, Notre Bénédiction Apostolique, à Vous, Notre très cher Fils; à l'homme illustre déjà mentionné; à tous ceux qui par leur efforts et par leur générosité contribuent à rendre plus florissante au Canada l'éducation de la jeunesse; au clergé et aux fidèles soumis à votre sollicitude pastorale.

Donné à Rome, près de S. Pierre, le 26e jour de juillet de l'année 1836, de Notre Pontificat la neuvième.

LÉON XIII PAPE.

BIBLIOTHÈQUE
SALAIRE-TIAAS